



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Houillères : Gard

Question écrite n° 582

### Texte de la question

M Gilbert Millet appelle l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur l'avenir des exploitations minières du bassin houiller des Cévennes. Une récente déclaration du syndicat CGT des mineurs du Gard montre, en effet, qu'il est possible d'augmenter de 130 000 tonnes par an la production de charbon dans ce département et de créer ainsi au minimum 129 emplois. Le bien-fondé de ces objectifs, réalisables à court terme, s'apprécie à partir de la nécessité de prendre en compte l'ensemble de nos besoins énergétiques et de favoriser, pour y répondre, nos productions nationales. La croissance de notre économie, les créations d'emplois, ne peuvent être assurées que par la relance de nos activités industrielles et la mise en valeur et l'exploitation de nos potentialités. Dans cette perspective, le charbon pourrait participer d'ici 1990 à la production d'énergie électrique pour 30 TWh. En outre, EDF importe deux tiers du charbon qu'elle consomme, et plus généralement, 66 p 100 du charbon que nous brûlons provient de l'étranger. Une politique active de reconquête de notre marché intérieur permettrait donc de relancer notre industrie minière. Enfin pour assurer l'indépendance énergétique de notre pays, il est nécessaire notamment de diversifier nos sources d'énergie et donc de maintenir et de développer le nombre de nos centrales à charbon. Dans ce cadre, la production minière cévenole serait intéressée par : 1o la transformation de la centrale d'Aramon, pratiquement arrêtée et qui pourrait consommer du charbon des Cévennes ; 2o une plus grande exploitation des capacités de la centrale de Gardanne qui peut tourner 1 000 à 2 000 heures de plus par an ; 3o la transformation de la centrale Ponteau à Martigues qui pourrait fonctionner au charbon ; 4o l'implantation d'une centrale thermique en Corse. Dans l'intérêt de notre pays et de ses régions minières, il est donc possible, à l'opposé des choix des gouvernants français qui prévalent actuellement, de développer notre production de charbon et de créer ainsi de nombreux emplois. Il lui demande de bien vouloir prendre toutes les dispositions en ce sens.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'exploitation houillère des Cévennes a produit, en 1987, 387 000 tonnes de charbon ; elle emploie 529 personnes dont 363 ouvriers mineurs. La perte à la tonne a atteint 340 francs. Cette exploitation bénéficie depuis 1986 d'un important effort d'investissement pour l'opération dite de « restructuration du jour du Gard ». L'engagement total atteindra 135 MF à la fin de l'année ; 82 MF ont déjà été dépensés. L'investissement en cours vise à faire de la découverte des Cévennes une exploitation moderne et compétitive. Le nouveau lavoir du Mazel, qui traitera la production des deux sites de Mercoirol et de la Grand'Baume, doit entrer tout prochainement en service. La signature d'une nouvelle convention entre EDF et CDF pour la période 1989-1993 est intervenue à la fin de 1987. Cette convention garantit l'enlèvement de quantités fermes de charbon et d'électricité produites par CDF. La part réservée au charbon national se situe dans cette convention à un niveau élevé compte tenu des contraintes d'EDF. Les houillères du Centre-Midi voient ainsi leurs ventes à EDF consolidées à hauteur de 60 p 100 environ de la production du bassin. Il n'est pas prévu, dans le cadre de la nouvelle convention EDF-CDF, la livraison directe du charbon du Gard aux centrales d'EDF, mais celui-ci participera à la production d'électricité dans les centrales minières de Charbonnages de France. Il est important de souligner que, en raison de la montée en puissance du programme électro-nucléaire (71 P 100 de la

production d'électricité en 1987) et aussi d'une consommation d'électricité qui se situe en deca des prévisions, les besoins d'EDF en charbon sont en forte réduction depuis quatre ans. De 1984 à 1987, la consommation de charbon d'EDF a été divisée par trois et ses importations divisées par six. Cette situation ne permet pas à EDF de modifier son parc actuel de production. En particulier, la reconversion au charbon des centrales d'Aramon et de Martigues-Ponteau, qui serait d'ailleurs difficilement réalisable sur le plan technique, ne paraît pas envisageable. Quant à l'implantation d'une centrale thermique en Corse, le protocole signé en 1987 par la région et EDF n'en prévoit pas la réalisation, les conditions assurant la rentabilité économique d'un tel projet n'étant pas remplies. Dans ce contexte, les pouvoirs publics portent la plus grande attention à l'avenir économique des bassins charbonniers. En liaison avec CDF, ils agissent en faveur de la reindustrialisation des bassins par l'intermédiaire de Sofirem et des fonds d'industrialisation. Sofirem, dotée par l'État de 81 MF en 1988, est une filiale de CDF qui octroie des aides directes aux entreprises créant des emplois en se développant dans le périmètre du bassin. Les fonds d'industrialisation des bassins miniers, dotés par le budget de l'État de 203 MF en 1988, financent pour leur part des actions d'amélioration de l'environnement des entreprises (formation, infrastructures industrielles, etc). En 1987, la création de 168 emplois a été favorisée par Sofirem dans le bassin des Cévennes grâce à des financements de près de 6,5 MF. Au seul premier semestre de 1988, Sofirem a engagé 4,9 MF dans le bassin des Cévennes, accompagnant la création de 103 emplois. Enfin, 5,5 MF de dotation ont été attribués en 1987 aux fonds d'industrialisation sur le bassin des Cévennes, permettant ainsi d'améliorer l'environnement des entreprises et d'accompagner l'industrialisation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Millet Gilbert](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 582

**Rubrique :** Charbon

**Ministère interrogé :** industrie et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** industrie et aménagement du territoire

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 juillet 1988, page 2171